



BUDGET 2022
Des investissements
ambitieux pour
les Quetignois (p.9)

quetigny.fr

LOGEMENT SOCIAL

Le bailleur fortement incité à régler
les problèmes de chauffage (p.4)

VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Création de la Maison
de Protection des Familles (p.7)

THÉÂTRE ET MOI

3 spectacles en mars
(p.15)

Notre exigence pour le logement

Le logement est au cœur de nos vies et pourtant ce thème est étrangement absent des débats de la campagne présidentielle.

Heureusement, la publication par la Fondation Abbé-Pierre début février de son 27^e rapport « sur l'état du mal logement en France » a quand même permis de mettre un coup de projecteur sur ce sujet qui est, il ne faut pas l'oublier, le principal poste de dépense des Français.

A Quetigny, le logement a été au cœur de l'actualité au début de l'hiver en raison de problèmes de chauffage persistants subis par les locataires du bailleur CDC Habitat social (ex SCIC Habitat) à Fontaine-Village.

Au-delà du dysfonctionnement désormais résolu d'une chaudière, les habitants ont pointé du doigt la difficulté de communiquer avec le bailleur et ont exprimé leur sentiment de n'être pas suffisamment écoutés et considérés.

Dans ce dossier, la Ville s'est attachée à permettre le dialogue entre locataires et bailleur en incitant notamment à l'organisation d'une réunion d'information et d'échanges. Nous avons également interpellé la direction de CDC Habitat social pour que des mesures fortes et justes soient engagées rapidement.

Le logement est un sujet sérieux et complexe qui mérite un débat constructif bien loin des vociférations de certains adeptes du « yakafonkon ». Il a toujours été un pilier de notre projet politique comme le rappelle le slogan fondateur : un emploi, un logement, un arbre.

A Quetigny, les immeubles collectifs, notamment les HLM, ont été volontairement implantés au cœur de la ville près des services, des transports et des commerces, à l'opposé de ce qui se faisait à l'époque. Nous avons d'ailleurs repris ce principe précurseur pour le projet Cœur de ville.

La plupart des programmes de construction se sont succédés des années 60 aux années 80. Ces bâtiments ont plus de quarante ans et nécessitent des rénovations plus ou moins lourdes.

Le bailleur CDC Habitat social qui gère près de 1 100 logements HLM à Quetigny a investi près de 30 millions d'euros depuis 2017 entre les différentes rénovations à Fontaine-Village, aux Huches, cours Sully, bientôt au Pré Bourgeot, et en comptant la construction des deux nouveaux immeubles à Atlas et au rond-point du 18 juin 1940. Il faut savoir que la Ville ne met pas un centime dans ces travaux car ce n'est pas de sa compétence. Néanmoins, nous travaillons en étroite concertation avec le bailleur pour nous assurer de la cohérence de nos démarches respectives.

De la même manière, les copropriétaires des immeubles collectifs décident en toute indépendance de leurs travaux et de leurs financements lors d'assemblées générales. Notre volonté est d'accompagner au mieux les conseils syndicaux et les syndics dans le montage de projets, notamment pour se repérer dans la jungle des aides.

Dans ce dossier du logement, il faut aussi se rappeler que la Ville s'est beaucoup impliquée dans le devenir du chauffage urbain, donc la question des charges et du pouvoir d'achat.

La décision prise en 2014 de raccorder le réseau de chaleur de Quetigny à celui de Dijon métropole a eu un double effet positif. Cette évolution a non seulement entraîné une baisse significative du coût de l'énergie lors du raccordement en 2016 ; mais l'alimentation du réseau majoritairement en énergie renouvelable et de récupération permet de s'affranchir des matières fossiles, notamment le gaz, dont les prix flambent actuellement.





N° 209

Expo photo sur le chantier de la future médiathèque La Parenthèse.

Dans le cadre du projet Modes de Vie, 12 jeunes Quetignois du centre de loisirs municipal ont réalisé un reportage photo autour des pratiques culturelles des habitants et commerçants de la Place centrale Roger-Rémond.

actualités

4 Chauffage à Fontaine-Village : des solutions techniques et pérennes exigées auprès du bailleur

6 Logement à loyer modéré : comment faire sa demande ?

7 Violences Intrafamiliales : création de la Maison des Protection des familles

8 Population : nous sommes 9480 habitants

14 Michel Chenu nous a quittés

dossier

9 Budget 2022 : un haut niveau d'investissement pour des projets d'avenir

dans les quartiers

12 Les travaux près de chez vous

associations

13 L'association Mentorat de Côte-d'Or en appui aux jeunes scolarisés

culture

15 Nouvelle édition de Théâtre et Moi

ville pratique

16 Tribunes libres

17 Les permanences de Château Services

18 Les infos pratiques : les élus à votre écoute, comment voter aux élections, nouveau à Château Services : une permanence mobilité emploi, enquête Insee ressources et conditions de vie.

« Vivre à Quetigny-Magazine »

Maire de Quetigny - 21800 Quetigny - Tel : 03.80.48.28.30.

Courriel : communication@quetigny.fr

Directeur de la publication : Rémi Détang

Rédaction & photos : Olivier Carisey, Nicolas Zucchiatti, Audrey Varanguin.

Design graphique et pao : Leloublanc.Photogravure, impression : ICO

Dijon. Distribution : ESAT Mirande. Dépot Légal : 1^{er} trimestre 2022

La reproduction, même partielle, du magazine est strictement interdite
www.quetigny.fr  Vivre à quetigny. YouTube : Ville de Quetigny


Rémi DÉTANG
 Maire de Quetigny
 Vice-Président de Dijon métropole



Problème de chauffage

Satisfaire les attentes légitimes des habitants de Fontaine-Village

En novembre et décembre derniers, d'importants dysfonctionnements de chauffage ont été constatés dans de nombreux logements du quartier Fontaine-Village. S'ouvre alors une période de réflexion publique, échanges entre la Ville et le bailleur, interventions techniques du chauffagiste et de l'opérateur de réseau. Des solutions de chauffage acceptables pour les habitants en cette période hivernale. Retour sur les événements et sur les actions entreprises pour mettre en place de solutions techniques pérennes et à un meilleur dialogue entre le bailleur et les locataires.

Courant octobre

Des locataires habitant les logements collectifs du quartier Fontaine-Village alertent les élus de la Majorité et de l'opposition sur les problèmes posés par le système de chauffage au sol avec des températures intérieures oscillant entre 12° et 17° notamment dans les salles de bain. Une alerte relayée également par la cheffe de fil du groupe d'opposition « Réinventons Quétigny » auprès de la Municipalité. Beaucoup refusent d'utiliser les convecteurs électriques d'appoint en raison du coût élevé de l'énergie. Certains installent à leurs frais un chauffage de secours type radiateurs à bain d'huile ou pétrole. Des contacts sont immédiatement pris avec le bailleur CDC Habitat social sommé de donner des explications et d'améliorer sa communication auprès des locataires. L'insuffisance de chauffage provient de la panne d'une des deux chaudières gaz qui alimentent le réseau. Une nouvelle chaudière est commandée pour une livraison mi-décembre.

Mi-novembre

Une pétition d'un collectif d'habitants circule exigeant la réparation de la chaudière par le bailleur et l'intervention de la Municipalité. Le bailleur demande aux locataires impactés de se faire connaître et fait effectuer des relevés de températures dans les logements et des opérations de purge.

23 novembre

Un vœu du groupe d'opposition ETIQ en faveur « d'une gestion du parc locatif plus équitable, plus efficace, plus sécurisée et mieux organisée » est présenté au Conseil municipal. A l'issue du débat, ce



vœu est rejeté (4 pour, 2 abstentions, 23 contre).

Dans le même temps, le Maire Rémi Détang incite le bailleur CDC Habitat social à organiser une réunion publique en urgence pour s'expliquer et répondre aux questions de ses locataires.

30 novembre

Cette réunion publique a permis à près de 70 locataires mécontents d'exprimer leurs ressentis et leurs doléances aux représentants de CDC Habitat social et de Cofely (chauffagiste). Plusieurs propositions constructives des locataires ont été au cœur des échanges : augmentation de la température résiduelle fournie par les chaudières, remplacement des radiateurs « grille pains » par des modèles électriques plus performants et économies, changement des ballons d'eau chaude particulièrement

énergivores, diagnostic complet du réseau de chauffage, étude d'un possible raccordement au réseau de chaleur public, geste financier de la part du bailleur sous la forme d'un dégrèvement de loyers à la hauteur des coûts supplémentaires engendrés par cette situation subie. Le 2 décembre, la Ville adresse un courrier à la direction de CDC Habitat social pour relayer ses doléances fermement.

10 décembre

En réponse, la direction de CDC Habitat social s'engage à relever la température « base sol » à 19°, à étudier en 2022 le remplacement de l'ensemble des radiateurs et à effectuer une remise commerciale sur les charges de chauffage à l'ensemble des habitants impactés par cette défaillance. La mise en service de la nouvelle chaudière a été effectuée le 17 décembre.

mes taine Village

nt impacté la vie quotidienne de
Saisie des élus, pétition, réunion
ont permis de rétablir des condi-
ces faits qui appellent à la mise
es locataires.

14 décembre

Un nouveau vœu cosigné par les groupes d'opposition « Réinventons Quetigny » et « ETIQ » est débattu au Conseil municipal. Intégrant quelques amendements de la Majorité, il recueille l'unanimité du Conseil municipal et pose des bases solides pour inciter le bailleur à améliorer sa relation avec les locataires et à régler définitivement ce problème de chauffage récurrent dans les logements collectifs de la Fontaine Village (voir ci-contre).

Enfin, le 10 janvier dernier, le Maire a rencontré le directeur interrégional Philippe Blech pour lui faire part de ses exigences. A l'issue de la période hivernale, une nouvelle rencontre entre le bailleur, les locataires et les élus du Conseil municipal sera organisée pour un faire un point d'étape sur l'avancée de ce dossier important. *

Un système mixte de chauffage

Mis en place au milieu des années 80 à la construction de ces logements non raccordés au réseau de chauffage urbain, ce système mixte repose sur un chauffage au sol alimentée par une chufferie collective de deux chaudières délivrant une chaleur constante et un appoint assuré par des convecteurs électriques installés dans chaque logement. En temps normal, le chauffage au sol suffit à satisfaire au confort des locataires sans utilisation des convecteurs électriques. Cependant, des pannes récurrentes et un mauvais équilibrage du réseau ont perturbé ce système générant inconfort et hausse des charges pour les locataires.

VŒU RELATIF AU CHAUFFAGE DES IMMEUBLES DE CDC HABITAT DANS LE QUARTIER FONTAINE VILLAGE

présenté par l'ensemble du Conseil municipal

Rapporteur : L.SACILOTTI, Conseillère Municipale

Décision : Unanimité

Synthèse de la délibération :

Le Conseil Municipal a pris acte des difficultés vécues par des dizaines de familles des logements HLM de Fontaine Village. Il ne peut rester sans réagir face aux difficultés des locataires privés de chauffage en cette période d'hiver.

12, 13, 14 degrés dans les appartements, quelquefois moins ! Un nourrisson dans les bras de son père dans un salon à 13 ° ! ; Un autre papa : « Je suis seul avec mes trois enfants dont un bébé handicapé ! » ; Deux personnes âgées seules au troisième étage de la face nord, frigorifiées ! ; « On ne vit plus, on est crevé, on est fatigué d'avoir froid ! ». « Je ne branche pas les radiateurs, c'est trop cher ! » c'est la déclaration quasi unanime.

La réunion du mardi 30 novembre à l'invitation de CDC Habitat a clairement montré la souffrance, la colère et le désarroi des participants devant l'incapacité du bailleur social à redonner du chauffage à ses locataires en temps voulu. Pourtant les ratés des chaudières ne datent pas d'aujourd'hui.

L'attente des locataires n'est pas seulement l'urgence d'avoir chaud rapidement, elle porte aussi sur l'avenir : tout d'abord la garantie d'un chauffage sans raté dans les mois et les années qui viennent, mais aussi l'isolation urgente de bâtiments construits il y a bientôt 40 ans, pour des économies qui profiteront à tous et aussi pour l'écologie qui a horreur des passoires thermiques.

La ville de Quetigny n'a certes pas la responsabilité de la gestion des HLM de la ville, mais elle a la capacité d'agir. Elle a de bonnes relations avec CDC Habitat, les immeubles neufs HLM de la Place Centrale Roger-Rémond et de l'Intergénération en sont la preuve manifeste. Elle peut s'appuyer sur cette coopération pour améliorer la vie des locataires.

Le Conseil municipal doit inciter fortement CDC Habitat à :

- Abandonner son système de chauffage mixte et garantir en permanence 19 ° à tous les locataires tel que le prévoit la loi. Avec la hausse du coût de l'énergie, la très grande majorité d'entre eux n'ont pas les moyens de s'offrir un « 21 ou 22 ° » en plein hiver ;
- Installer des appareils de chauffage complémentaires dignes de ce nom à la place des grille-pains actuels pour parer à d'éventuelles défaillances de chaudière ;
- Examiner la possibilité d'un raccordement au réseau de chauffage urbain ;
- Entreprendre le plus tôt possible les travaux d'isolation des bâtiments. Ça ne sera que juste réparation pour les semaines ou mois de pénitence glaciale subies par nos concitoyens. CDC Habitat, qui possède 1200 logements sociaux sur Quetigny et plus de 500 000 au niveau national, n'est pas la petite PME du coin. Elle a les moyens d'entreprendre rapidement ces travaux.

Le Conseil municipal prend acte des premières réponses positives de CDC Habitat.

Pour concrétiser sa volonté d'agir, le conseil municipal propose qu'une rencontre ait lieu fin janvier 2022 avec CDC Habitat et les locataires pour faire le bilan des premières réponses apportées et examiner les demandes des locataires. La présence des trois composantes du Conseil Municipal à cette réunion sera le signe que la Municipalité est unanime pour trouver les réponses aux demandes légitimes des locataires de Fontaine Village.



Logement à loyer modéré

Comment faire sa demande !

Pour faire sa demande de logements, c'est très simple ! Les bailleurs sociaux du département ont mis en commun leurs demandes de logements sociaux afin de faciliter les démarches des demandeurs de logement à loyer modéré par la constitution d'un seul dossier (au lieu de 5 auparavant). Ce dispositif permet une meilleure connaissance des besoins en logements, d'affiner la politique locale de l'habitat et de construire de manière encore plus appropriée.

Ainsi, pour les bénéficiaires de ce type de logements (1), il suffit de compléter un seul imprimé qui, après enregistrement, sera valable auprès de tous les organismes HLM du département.

Pour les locataires d'un logement social qui souhaitent en changer (mutation), les mêmes formalités administratives s'appliquent : formulaire unique à compléter puis passage en commission d'attribution des logements.

Ce qu'il faut retenir ?

- 1 Demandez votre formulaire unique auprès de l'un des bailleurs du département ou faites votre demande en ligne sur le site : demandelogementbourgognefranche-comte.fr
- 2 Remplissez le formulaire en joignant la copie de votre pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité et déposez-le ou envoyez-le auprès de l'organisme choisi. A noter que vous pouvez également compléter directement ce formulaire en ligne.
- 3 Vous recevrez un numéro unique départemental.
- 4 L'organisme qui dispose d'un logement conforme à vos souhaits vous contactera et vous demandera de compléter votre dossier.
- 5 Votre dossier de candidature est alors examiné par la Commission d'attribution des logements de l'organisme.
- 6 Si votre dossier est accepté, l'organisme vous contacte pour organiser votre entrée dans le logement.

Au terme d'un an, si votre demande n'a pas été satisfaite, vous devez impérativement la renouveler (un courrier vous le rappellera automatiquement). A noter qu'en raison d'un nombre très élevé de demandes, les délais pour obtenir un logement peuvent être longs. *

(1) - Pour pouvoir bénéficier d'un logement à loyer modéré, vous devez disposer notamment de ressources financières inférieures à des plafonds définis tous les ans par l'Etat.

Attribution de logements : qui fait quoi ?

A Quetigny, le parc locatif représentant près de 40% de l'habitat est géré par des sociétés HLM : CDC Habitat social, Grand Dijon Habitat, Habellis et Orvitis.

N'étant pas propriétaire d'appartements, la Ville ne peut pas attribuer de logements, cette compétence étant dévolue aux organismes HLM. La Commune est invitée par les bailleurs à participer aux commissions d'attribution des logements où elle donne un avis sur les dossiers présentés. La décision est prise collectivement.

Les organismes de logement social



● CDC Habitat social

(ex SCIC Habitat Bourgogne)
8 Place Centrale Roger Rémond - Quetigny - 09 73 32 14 21

Permanence administrative : jeudi de 9h30 à 11h30 sans RV

Permanences techniques : du lundi au vendredi (excepté jeudi) de 9h30 à 11h30 sans RV.

Pour formuler directement vos demandes

Rendez-vous en ligne sur <https://clients.cdc-habitat.fr>

Centre de contact client :

0 973 321 421
Du lundi au vendredi de 8h à 19h (coût d'un appel local à partir d'un poste fixe ou d'un mobile)
www.cdc-habitat.fr

● Habellis

(ex Villéo)
28, bd Georges Clémenceau - 21003 Dijon
Tél. : 03 80 68 06 16
www.habellis.fr

● Orvitis / OPH 21

17, boulevard Voltaire
21001 Dijon
Tél. : 0 810 021 000
(prix d'un appel local)
www.orvitis.fr

● Grand Dijon Habitat

(ex OPAC de Dijon)
Siège : 2 rue du Maréchal-Leclerc
21070 Dijon cedex
Tél. : 03 80 71 84 00
Agence Est : 16 rue Monge
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
www.granddijonhabitat.fr

Maison de Protection des Familles

« On est là pour aider les victimes de violences intrafamiliales »

Opérationnelle depuis le début d'année, la Maison de Protection des Familles (MPF) est le nouveau dispositif de la Gendarmerie nationale dédié à la lutte contre les violences intrafamiliales (VIF). Explication avec le patron de cette unité pluridisciplinaire, l'adjudant-chef Bruno Colin, formateur et expert en matière de VIF.

Nouvellement créée, quelle est la vocation de la MPF ?

« Depuis le Grenelle des violences conjugales de 2019, les dispositifs locaux en matière de lutte contre ce fléau se sont multipliés apportant une meilleure réponse pour la prise en charge des victimes. Avec les MPF, la Gendarmerie va encore plus loin pour faciliter les démarches et la prise en charge des femmes, mais aussi des enfants, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap vivant sous l'emprise d'un proche violent. Composée de 4 gendarmes formés aux VIF, d'une travailleuse sociale et de deux services civiques, la MPF Dijon Côte-d'Or est un relais précieux pour les brigades territoriales de Gendarmerie et un point d'entrée unique pour les partenaires (1) susceptibles d'être confrontés à des situations de violence vécues par des personnes ».

Quelles en sont les missions principales ?

« Appuyer, coordonner et animer, protéger et prévenir dans le cadre d'une action pluridisciplinaire reposant sur deux volets : judiciaire et social. Ainsi,

la MPF intervient en appui des brigades de gendarmerie sur des affaires sensibles ou complexes (recueil des témoignages, investigations, suivi des plaintes...). Elle coordonne et anime le réseau des partenaires institutionnels, judiciaires et associatifs d'aide aux victimes, assure la protection des plus faibles et est amenée à faire de la prévention, à sensibiliser à différentes thématiques (addictions, radicalisation, discriminations et VIF). Clé de voûte de la MPF, les interventions de la travailleuse sociale sont essentielles en termes d'accompagnement des victimes, orientation et mise en relation avec les acteurs sociaux, recherche et aide au logement, santé et aspects psychologiques... La conjugaison et la coordination de ces 2 volets - judiciaire et social - permet à la MPF et ses partenaires d'avoir une vue globale des situations, d'être plus efficace pour les stopper et de trouver plus rapidement des réponses adaptées pour les victimes ».

Y a-t-il une complémentarité d'actions avec les dispositifs municipaux de prévention et de lutte contre les VIF ?

« Il existe bien entendu une complémentarité. La MPF participe au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Quetigny qui est une instance de partage d'informations et qui décide chaque mois de stratégies pour résoudre les problèmes de tranquillité publique sur son territoire. Les situations de VIF en font partie et sont traitées collectivement. Quant aux dispositifs d'accompagnement des victimes et actions de prévention conduites par la Police municipale, j'estime que tout ce qui est fait pour rassurer et sécuriser une victime va



dans le bon sens. La MPF soutiendra toutes les actions d'animation et de sensibilisation du public sur les VIF mises en place par la Police municipale qui est reconnue pour son investissement en la matière.

Les personnes victimes de violences intrafamiliales doivent savoir qu'il existe de multiples dispositifs pour leur permettre d'en sortir et que la quasi-totalité des gendarmes de terrain ont été formés pour recueillir leur témoignage et assurer leur prise en charge dans de bonnes conditions. *

(1) - CCAS, espace Solidarité du Département de Côte-d'Or, CAF, MSA, bailleurs sociaux, CIDFF21, Solidarité Femmes, France victime, Adefo...

Maison de Protection des Familles

30, Bd Maréchal Joffre

21 000 Dijon

03 80 70 66 38

mpf.gg21@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Intervenante sociale en Gendarmerie

06 77 17 88 37.



Recensement

QUETIGNY COMpte 9480 HABITANTS

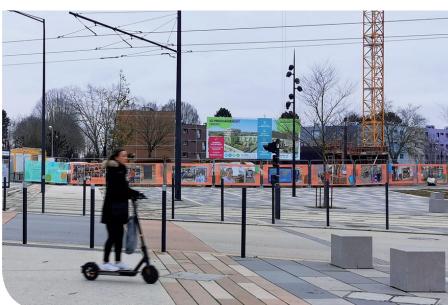
Les chiffres officiels de l'Insee relatifs à la population légale (1) suite au recensement de la population en 2020 place Quetigny 5^e ville de la métropole avec 9480 habitants (population municipale : 9099 habitants et population comptée à part : 381).

Une évolution à la baisse loin d'être anodine pour les finances de la Ville avec une diminution des recettes fiscales. Pour le Maire Rémi Détang : « *Quand on ne construit pas de logements, on constate inévitablement un vieillissement de la population et un desserrement des ménages. On observe également que notre ville compte beaucoup de familles monoparentales. Pour rétablir une dynamique démographique indispensable à la vitalité de Quetigny, il nous faut donc urbaniser et construire de nouveaux logements pour permettre le parcours résidentiels des Quetignois mais aussi pour attirer de nouvelles familles et particulièrement des jeunes ménages. C'est tout l'enjeu de notre programme de réaménagement du cœur de ville porteur entre autre de 400 nouveaux logements. Une centaine vient d'être livrée, les autres suivront en 2022 et 2023. A cela s'ajoute un programme immobilier privé porté par Kaufman & Broad à proximité immédiate du centre-ville avec la construction de 120 logements dédiés aux personnes vieillissantes. J'ai bon espoir que Quetigny repasse au-dessus de la barre des 10 000 habitants d'ici à 2024 correspondant à l'objectif initial de notre ville nouvelle* ». *

(1) - La population légale ou totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Mobilité partagée

BIENTÔT 5 Trottinettes électriques en libre-service au centre-ville



Lancé en juin dernier par Dijon métropole, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a désigné la société Ircane comme opérateur d'un service de trottinettes électriques déployé dans les communes de la métropole dijonnaise. Prochainement, Quetigny accueillera 5 trottinettes électriques en libre-service positionnées au cœur de ville à proximité de la station tram Quetigny Centre. L'utilisation de ces véhicules repose sur le principe d'une mise à disposition du matériel via une application mobile, sans rattachement de l'engin à une station ou à une borne et d'une mise en place d'une facturation à la consommation. A suivre... *

TELEGRAMMES

> CLOU « ICI COMMENCE LA MER »

Dans le cadre d'une démarche de sensibilisation aux enjeux environnementaux et soucieuse de lutter contre les dépôts de déchets dans les rues (papier, cigarettes...), la Municipalité installera 23 clous « Ici commence la mer » en différents points de la ville.

Bornes de collecte

> DONNEZ UNE 2^{nde} VIE À VOS MASQUES !

Que faire des masques usagers ? Dans le cadre de l'Agenda 2030, la Ville a acquis des bornes de collecte invitant les habitants à y déposer leurs masques jetables usagers. Implantés à la Mairie de Quetigny, à la Bibliothèque municipale, au Collège Jean Rostand et au centre social La Passerelle, ces dispositifs, fruit d'une économie circulaire, permettent de recycler ces déchets qui serviront à la fabrication d'autres objets.

> ATELIERS SAVEURS !

Chaque mois, l'Agenda 2030 en collaboration avec le centre social La Passerelle vous proposent des ateliers cuisine pour confectionner de délicieux menus de saison à déguster ensuite. Prochain rendez-vous le 26 mars à 9h30 au centre social La Passerelle (espace Francis-Moulun) où les épinards seront le produit phare à transformer. Inscription au 03 80 71 91 14 / participation de 6€ par personne.

Verger bio

> PREMIÈRES CONSTRUCTIONS

Après la plantation de près de 2000 arbres et arbustes fruitiers en 2021, une nouvelle étape s'engage pour le verger bio Promut avec des premiers travaux de construction d'un bâtiment agricole symbolisé par la pose d'une première pierre le 11 février dernier. Pour rappel, ce verger bio initié par la Ville, Promut et la Mutualité Française Bourguignonne prévoit à terme la transformation sur place et la vente directe des produits (petits fruits rouges) à consommer en circuits courts.

LE BUDGET DE LA COMMUNE 2022



dossier

L'heure des choix !

La Loi impose aux communes de voter leur budget à l'équilibre. En d'autres termes, le montant prévisionnel des dépenses doit être égal au montant des recettes, au centime près.

Ce principe peut paraître élémentaire pour qui gère un budget, même de quelques centaines d'euros, mais il faut savoir qu'il ne s'applique pas à l'Etat. Pour ce dernier, l'objectif est seulement de limiter le niveau du déficit budgétaire.

A Quetigny, la préparation budgétaire est donc un long processus où chaque dépense est mûrement réfléchie, pesée, étudiée, validée.

Les dépenses, qu'elles soient en investissement ou en fonctionnement, symbolisent l'action engagée par l'équipe municipale à travers la réalisation de projets, le fonctionnement quotidien des services ou bien le soutien aux partenaires associatifs.

Ces dépenses sont le fruit de choix politiques. Elles sont le reflet des priorités de la majorité municipale et la concrétisation des engagements pris devant les habitants. A Quetigny, vous savez que notre mot d'ordre est de « faire ce que l'on a dit » et « dire ce que l'on fait ».

Les recettes quant à elles, sont le « nerf de la guerre » et reposent en grande partie sur les impôts locaux, mais également, sur les dotations diverses et les services facturés aux usagers (périscolaire, restauration scolaire, garde d'enfants, cours à l'école de musique, locations de salles...).

A l'instar de la plupart des communes, cela fait longtemps à Quetigny que nous tirons la sonnette d'alarme à propos de la fragilité et de l'instabilité de nos recettes :

- Les dotations de l'Etat se réduisent comme peau de chagrin. Elles ont atteint un niveau historiquement bas et il est peu probable que cela change. Entre 2013 et 2021, la perte cumulée s'élève à plus de 7 millions d'euros pour Quetigny ! Et c'est encore 80 000€ en moins cette année.
- La suppression de la taxe d'habitation par l'Etat, a contraint les communes dans leur part d'action possible sur les recettes locales. Dorénavant, le seul levier fiscal à leur disposition est la détermination des taux de la taxe foncière (pour la part communale). Ainsi, pour Quetigny, une augmentation de 1% de ce taux équivaut à environ 50 000€ de recettes supplémentaires.
- Enfin, un nouvel élément nous conduit également à revoir nos prévisions de recettes à la baisse. Dès 2022, Dijon métropole va diminuer sensiblement la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée chaque année aux communes. Pour Quetigny, cela se traduira par une baisse d'environ 275 000€.

Pour compenser l'ensemble de ces pertes de recettes subies, nous allons devoir augmenter en 2022 le taux d'imposition de la taxe foncière au-delà de ce qui était prévu initialement.

Nous avons conscience de l'effort demandé aux ménages imposables en ces temps difficiles mais nous veillerons autant que possible à tenir notre engagement de contenir la pression fiscale à l'échelle du mandat.

Nous considérons d'ailleurs que la justice fiscale mériterait un vrai débat politique dans le cadre de l'élection présidentielle. Où sont passés des sujets tels que les droits de succession, la suppression injuste de l'ISF ou bien la taxation des dividendes, alors que les profits des entreprises du CAC 40 s'envolent et que la fortune des milliardaires français a bondi de 86 % de mars 2020 à octobre 2021 (source Oxfam).

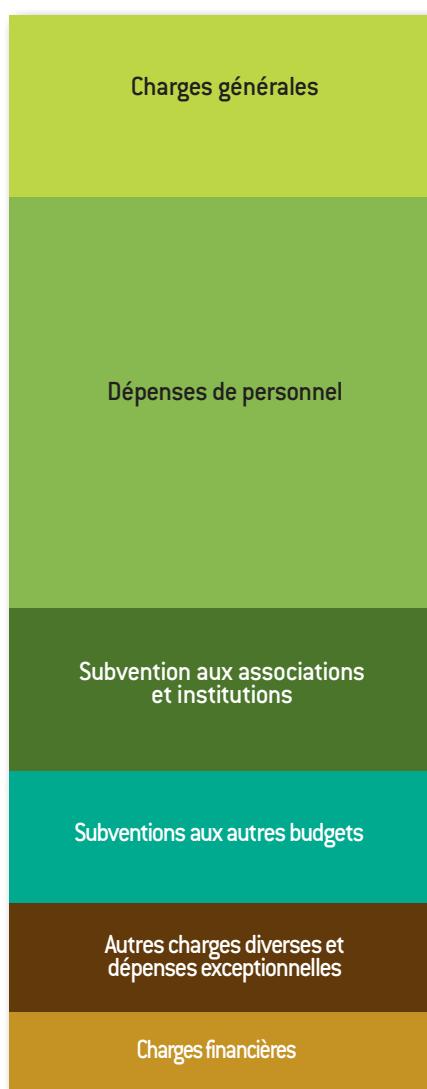
A Quetigny, nous poursuivons nos efforts notamment dans la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin de maintenir l'équilibre du budget. La Ville est à l'heure actuelle peu endettée. Des subventions nous permettent aussi de financer des projets structurants tels que la médiathèque - 3^e lieu. Son coût total de plus de cinq millions d'euros est couvert à près de 80% par les aides de l'Etat et du Conseil départemental. Nous pouvons aussi compter sur le soutien de partenaires historiques tels que la CAF.

Cependant, si notre bonne gestion globale nous permet de continuer d'investir et de proposer des services à la population accessibles « à toutes les bourses », c'est au prix, chaque année, d'arbitrages difficiles et d'efforts collectifs.

Isabelle Pasteur

1^{ère} Adjointe au Maire déléguée aux finances,
à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique

Répartition des principales dépenses de fonctionnement



Il s'agit des frais relatifs au fonctionnement des bâtiments et à l'activité des services : fournitures scolaires et administratives, produits, maintenance, électricité, chauffage, eau, entretien de bâtiments, prestations.

A NOTER : l'augmentation des prix de l'énergie (électricité, gaz, chauffage urbain, eau) impacte ce secteur de dépenses à hauteur de 528 000 €. Entre 2021 et 2022, une hausse de 54 000€ est anticipée.

Ces dépenses regroupent les charges liées aux agents de la collectivité qui assurent les services à la population et le fonctionnement de la collectivité (personnels de la petite enfance, des écoles et ALSH, police municipale, agents techniques, enseignants école de musique, agents de la bibliothèque, personnels administratifs)

A NOTER : la Ville maintient son choix de privilégier une gestion en régie directe des services publics plutôt que de recourir à l'externalisation.

Ce montant traduit l'appui financier de la Ville à la cinquantaine d'associations et coopératives qui participent à l'animation du territoire dans de nombreux domaines (sport, culture, vie associative, prévention, éducation jeunesse, action sociale emploi et agenda 2030).

Ce volet regroupe :

- La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour un montant de 325 000 €
- La subvention d'équilibre versée au budget de la Saison culturelle de 110 500 €.

Il s'agit du fonds de solidarité à verser aux autres territoires (péréquation nationale), de cotisations liées aux mandats électifs, de charges exceptionnelles budgétées en cas d'imprévu.

Ce sont les intérêts à payer dans le cadre des emprunts que la Commune a souscrits

A quoi servent vos impôts ? Les recettes et dépenses par secteurs pour 100€



100€ de recettes : d'où proviennent-elles ?

- Fiscalité (ménages et entreprises) : 31€
- Etat : 6€
- Dijon métropole : 24€
- Usagers / Redevances : 3€
- Loyers + Remboursement de frais : 3€
- Subventions reçues : 8€
- Emprunt prévisionnel : 25€
- Ventes : 1€

100€ de dépenses : que fait la Ville avec ?

- Gestion des services publics et sécurité : 17€
- Enseignement : 15€
- Sport, jeunesse, vie associative : 6€
- Aménagement et cadre de vie : 28€
- Social, famille, logement : 9€
- Culture : 19€
- Remboursement de la dette et autres : 6€

0 000 €

INVESTISSEMENT

6 530 000 €

Le budget est l'acte par lequel le Conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des dépenses et des recettes de la Commune qui doivent s'équilibrer. Il comprend des dépenses et des recettes liées au fonctionnement quotidien des équipements et des services offerts à la population mais aussi à l'investissement pour conforter le patrimoine de la collectivité.

Répartition des dépenses d'investissement par secteurs d'intervention (hors dépenses financières et emprunt)

2 585 K€



CULTURE

- . Médiathèque La Parenthèse
- . Acquisition d'ouvrages bibliothèque
 - . Informatisation
- . Instruments et autres matériels

2 200 K€



AMÉNAGEMENT COEUR DE VILLE

- . Parc habité îlot A
- . Ancienne Poste îlot C
- . Parc résidence intergénérationnelle

505 K€



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

- . Aménagements parc résidence intergénérationnelle
 - . Voirie
- . Remplacement végétaux, verger pédagogique et forêt urbaine
- . Rénovation aire de jeux, mobilier urbain

380 K€



ACTIONS ÉDUCATIVES

- . Travaux groupes scolaires (mobilier, informatique, salle d'activités...)

180 K€



SPORT / VIE ASSOCIATIVE

- . Automatisation des accès (Mendès-France et halle des sports)
 - . Matériels
- . Réfection parquet (Mendès-France)
 - . Subventions d'équipement pour les associations
 - . Etudes techniques terrain synthétique

161 K€



BÂTIMENTS PATRIMOINE VÉHICULES

- . Améliorations thermiques
- . Accessibilité (AdAp')

125 K€



ADMINISTRATION

- . Informatique, réseaux
 - . Mobilier

107 K€



TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- . Vidéo Protection
- . Etude pour réaménagement poste de police

23 K€



ÉNERGIES

- . Audits énergétiques des bâtiments
- . Renouvellement éclairage public

Les aménagements dans les quartiers

Des travaux sont réalisés dans différents quartiers de la ville. La Municipalité entretient son patrimoine pour une meilleure qualité de vie.

Equipements publics

LA FANFARE VA INTÉGRER L'ÉCOLE DES CÈDRES

La Batterie Fanfare va quitter en 2022 le chalet de la musique, trop vétuste, pour emménager dans deux salles de classes inoccupées de l'école des Cèdres. Des travaux de traitement acoustique, de cloisonnement, menuiserie, peinture, de réaménagement de la salle de repos des professeurs et de la buanderie sont prévus. Ils sont précédés d'une opération de désamiantage. Ce nouvel espace offrira à l'association locale de bonnes conditions d'utilisation pour ses séances de répétitions et le stockage de ses instruments. Bien évidemment, ces dernières s'effectueront en soirée afin de ne pas perturber les conditions d'enseignement des professeurs et des élèves. Cette opération est moins coûteuse que la rénovation complète du chalet de la musique et permettra des économies de coûts de fonctionnement et d'entretien.

SALLES MUNICIPALES



Des travaux de réfection de la toiture de la salle municipale des Huches ont été effectuées avec l'installation de panneaux isolants et la mise en place d'une membrane

d'étanchéité afin de réaliser des économies de chauffage pour un coût de 49 600€ TTC. Par ailleurs, la salle municipale de la Fontaine aux Jardins bénéficiera d'un réagencement de son espace sanitaire (cloisonnement, changement d'appareils sanitaires, peinture, carrelage) pour une mise aux normes personne à mobilité réduite (PMR) pour un coût de 10 728€ TTC. Enfin, l'espace Francis-Moulun qui va bénéficier d'une enseigne en façade pour améliorer sa visibilité dispose désormais d'un accès avec chemin en pavé réalisé en régie.

Dans les écoles

UNE 3^E SALLE AUX HUCHES DÉDIÉE AU PÉRISCOLAIRE



Face à la hausse des effectifs d'enfants fréquentant les activités périscolaires de la Ville et afin d'éviter les espaces partagés avec d'autres activités, une 3^e salle de 70 m² sera aménagée au groupe scolaire des Huches (petit bâtiment situé entre la salle municipale et l'école élémentaire). Auparavant occupés par des personnels de l'Education nationale (psychologue et personnel Rased) redéployés aux Huches et FAJ élémentaires, deux bureaux sont actuellement réaménagés avec des rénovations de cloisonnement, de faux-plafonds, de sol, de peinture, d'adaptation électrique... D'un coût de 36 500€ TTC, cette nouvelle grande salle devrait être opérationnelle pour les vacances d'avril.

CHANGEMENT DE LUMINAIRES AUX HUCHES

Afin de réaliser des économies d'énergie et d'optimiser le confort d'utilisation, 120 luminaires en dalles « LED » ont été installés cet hiver dans les 10 salles de classes de l'école élémentaire des Huches pour un coût de 5200€ TTC.

AMÉNAGEMENTS DIVERS

Afin de sécuriser, améliorer le confort des lieux et faciliter le travail des agents de service, des volets roulants motorisés ont été installés à la Fontaine-aux-Jardins élémentaire, aux Huches élémentaire, au groupe scolaire Nelson-Mandela et aux Aiguisons (cantine) pour un coût de 25 000€ TTC. Par ailleurs, à la demande des professeurs, des stores occultants de protection seront installés aux Huches élémentaire (patio et 2 classes) afin d'éviter les « coups de chaleur » en période estivale pour un coût de 6 400€ TTC.

Enfin, une salle de classe des Cèdres a bénéficié d'une remise en peinture (300€ TTC) et des menuiseries extérieures ont été changées aux Huches (porte entrée maternelle et 2 ensembles portes et fenêtres au restaurant) pour réaliser une mise aux normes personne à mobilité réduite (PMR) et des économies d'énergie. Coût de l'opération : 20 520€ TTC.

CAPTEURS DE CO₂

Après une phase d'expérimentation de ces dispositifs censés limiter la propagation du variant Omicron, la Ville équipera ses écoles d'un capteur de CO₂ avec enregistrement. L'objectif est de faire réaliser une campagne de mesures de manière à établir un protocole de ventilation par classe, salle d'activité et restaurant scolaire.

A noter qu'actuellement un protocole de ventilation des classes est déjà en place pour répondre aux recommandations de l'Education nationale. Ce dernier prévoit une aération des pièces toutes les heures, ce qui satisfait complètement aux exigences en matière sanitaire. L'élaboration d'un nouveau protocole suite aux mesures réalisées par les capteurs de CO₂ aura, avant tout, pour principale vertu d'optimiser le couple aération / chauffage.

Coût de l'opération : 2 400€ TTC.

Aménagements paysagers

PLANTATIONS D'ARBRES ET DE VÉGÉTAUX

Differentes réfections de massifs arbustifs ont été réalisés rue Salvador Allende (montée du Suchot), à l'entrée du parking et dans le parc du Pré Bourgeot ainsi que des travaux paysagers suite aux travaux de



artiers



chauffage urbain dans le quartier de la rue Ronde. Par ailleurs, 30 arbustes ont été plantés boulevard Jean-Jaurès et l'esplanade de la maison de retraite Le Cromois va bénéficier en mars de la plantation de nouveaux rosiers et graminées. Enfin l'embellissement du cimetière se poursuit avec la plantation de vivaces et petits arbustes entre les sépultures avec engazonnement des allées.

Côté grands végétaux, 40 arbres seront plantés essentiellement dans les espaces scolaires (maternelle Nelson-Mandela, élémentaire Huches et maternelle Fontaine-aux-Jardins).

LE CHIFFRE : 1376



C'est le nombre de jeunes plants forestiers (arbres et arbustes) plantés cet hiver dans le cadre des projets de forêt urbaine et haie bocagère menés dans le quartier du Suchot (Fontaine-Village) par Forestiers du Monde, Promut, les écoliers de la Fontaine-aux-Jardins et leurs enseignants, les habitants et les associations locales.

Parc des Cèdres

SUPPRESSION DE GRANDS ARBRES

Un rapport d'expertise d'un arboriste conseil a pointé l'état sanitaire dégradé (maladie) d'arbres dans le parc des Cèdres. Jugés dangereux pour les promeneurs et les scolaires, 8 frênes devront être coupés rapidement dans le parc afin d'éviter tout risque de chutes de grosses branches. 2 ont d'ores et déjà été coupés dans la cour de l'école. De nouvelles plantations. seront à prévoir en remplacement. A suivre...

Nouvelle association

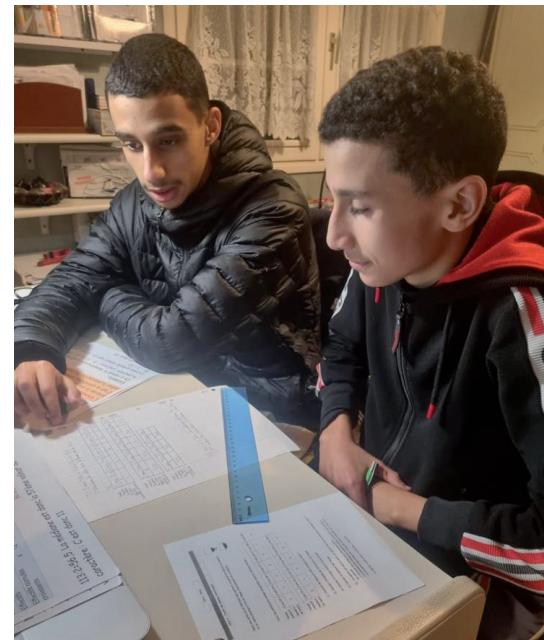
Le Mentorat en appui

Les mentors sont des professeurs de collège et de lycée, des cadres, des étudiants et des universitaires, qui, souhaitant agir à un moment clé de la vie et de l'orientation des jeunes scolarisés, mettent à profit leurs expertises et expériences au cœur de cette toute nouvelle association quetignoise. Le président de l'association, Khaled Boussaid, indique : « Avec l'Association Mentorat de Côte-d'Or, nous voulions agir sur les inégalités, dans un mode sociétal innovant. Etre véritablement acteur pour l'amélioration des chances et complémentaires des dispositifs existants, comme l'aide aux devoirs et le Programme de réussite Educative. »

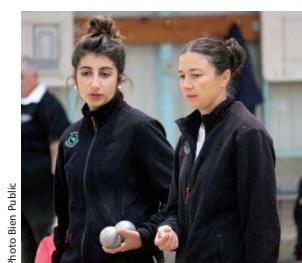
Les premiers mentorats sont en place depuis la fin d'année 2021. Ils prennent la forme d'un entretien hebdomadaire d'une heure, en présentiel chez la famille du collégien ou en distanciel. Le mentor apporte soutien et conseils, et aide à établir des objectifs évolutifs, pour assurer le maintien du jeune dans le cursus scolaire. Pour cela, ils travaillent ensemble sur l'autonomie, la confiance dans l'école, la confiance en soi-même ou bien encore la motivation, selon les difficultés et souhaits du jeune.

L'AMCO reçoit lors de sa permanence chaque 1^{er} samedi du mois à la Maison des Associations (2A boulevard Olivier-de-Serres). Soit les samedi 5 mars et 2 avril de 15h à 16h et les samedis 7 mai et 4 juin de 15h30 à 16h30.

Contact : 06 51 36 32 11 ou contact@amco-mentorat.fr



Quetigny en national



4 vice-championnes de pétanque

La Boule Quetignoise étoffe encore son palmarès : les 4 féminines Apolline Garrien, Chantal Salaris, Nadège Rodriguès et You Touch ont décroché fin novembre l'argent au championnat de France des clubs de 1^{ère} division. En l'emportant sur Cannes en demi-finale, elles ont montré de belles ressources face à des clubs qui se déplacent souvent à 5 ou 6 joueuses. Le club, présidé par Pierre Desroches depuis 1987, n'a décidément rien à envier aux grands et le démontre régulièrement depuis 2013, année du premier titre national.

L'or en Judo universitaire

Le judoka Émile Notebaert, qui s'entraîne au sein de l'AJBD 2125 et de la section Judo de l'AS Quetigny, est monté sur la plus haute marche du podium des Championnats de France universitaires FFSU de 2^e division, à Limoges. Il a honoré les couleurs de l'Université Bourgogne Franche-Comté qu'il représentait dans la catégorie des moins de 73kg. *



Nécrologie

Michel CHENU

C'est avec une grande tristesse que les Quetignois et les élus du Conseil municipal ont appris le décès de Michel Chenu, survenu le 13 janvier dernier à l'âge de 78 ans. Il s'était installé avec son épouse Ghislaine à Quetigny au début des années 70, à un moment où la ville connaissait un essor sans précédent : le village agricole se transformait alors en une ville nouvelle. Homme de réflexion et d'action, cet animateur puis directeur de centre de formation agricole s'est rapidement engagé avec son épouse (1) au bouillonnement politique et citoyen qui a durablement marqué Quetigny et continue aujourd'hui encore d'inspirer l'équipe municipale en place.

Élu de 1977 à 2001, Michel s'est particulièrement impliqué dans les aménagements urbains et la politique culturelle de la ville. Il a contribué, aux côtés des maires successifs, Roger-Rémond, Hervé Vouillot et Michel Bachelard, à la construction de la ville imaginée sur la base du slogan « un logement, un emploi, un arbre ». Il a ainsi participé à l'organisation du quartier de la Fontaine-Village et à l'élaboration du quartier du Grand Chaignet. Adjoint à la culture de 1995 à 2001, Michel a mis toute son énergie au service du développement ambitieux et pérenne de l'action culturelle quetignoise en assurant les fondations et le bon fonctionnement du service culturel, l'essor des activités de la bibliothèque et le rayonnement de l'action théâtrale.

A l'écoute des gens et soucieux des valeurs de l'éducation populaire, Michel était un militant dans l'âme. Avec son épouse Ghislaine, ils ont continué de s'investir dans le milieu associatif et politique de la ville de Bruz (près de Rennes), lieu de leur nouvelle vie près de leur fille Lydie.

La Ville de Quetigny, son maire Rémi Détang, ses élus anciens et actuels, ses agents municipaux et les quetignois saluent la mémoire de Michel Chenu qui aura beaucoup œuvré pour la qualité de vie et le bien-être de ses concitoyens. *

(1) – Disparue l'an dernier, Ghislaine fut très impliquée dans le comité de jumelage-coopération et au sein de la commission femmes au Mali.

6^e compagnie de l'école de gendarmerie

Présentation au drapeau



Parrainée par la Ville, la 36^e promotion de la 6^e compagnie d'élèves gendarmes a été officiellement présentée au drapeau le 6 janvier dernier place de l'Abbé-Picard. Devenue traditionnelle à Quetigny, cette cérémonie s'est déroulée sous la présidence du général Pascal Hurtault, en présence du Maire Rémi Détang, de la 1^{ère} adjointe Isabelle Pasteur et des élèves et enseignants de l'école des Cèdres. *



Vie économique

Deux artisans locaux honorés

En décembre dernier, deux artisans locaux ont été distingués parmi huit lauréats aux Trophées de l'artisanat de Côte-d'Or (1) qui met en lumière leurs initiatives, valeurs et engagements. Il s'agit de :

- « **La Deuche Rose** », boutique de la Place centrale Roger-Rémond spécialisée dans les besoins d'esthétique et de confort des personnes malades du cancer – lauréate du Trophée coup de cœur du jury

- « **Le Garçon Boucher** », boucherie, restauration du bld Champ aux métiers – lauréat du Trophée des métiers de bouche, espoir de l'année. *

(1) – Une 2^e édition organisée par le Bien Public en collaboration avec la chambre des métiers et de l'artisanat de Bourgogne-Franche-Comté et en partenariat avec le Département de la Côte-d'Or, la Banque populaire Bourgogne Franche-Comté, Fiducial, Doras et Groupama.

Covid-19

Centre de vaccination et de dépistage

Depuis le 22 janvier dernier, Quetigny accueille dans la salle municipale Nelson-Mandela mise à disposition par la Ville un centre de vaccination et de dépistage sans rendez-vous. Une première en Côte-d'Or dans cette configuration - vaccination et dépistage - destinée à renforcer les dispositifs de lutte contre la Covid-19. Sous l'égide de la Préfecture et avec l'aide de l'armée, ce centre qui dispose de cinq box de vaccination et d'un box de dépistage est géré par la Fédération française de sauvetage et de secourisme et l'Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs. Situé 13 avenue du Cromois, le centre est accessible sans rendez-vous du lundi au samedi de 9h à 18h pour la vaccination et de 9h à 17h30 pour le dépistage (tests antigéniques). A noter que le centre de dépistage du CHU (tests PCR) basé 1 rue du Midi reste en fonctionnement. Plus d'infos sur www.cote-dor.gouv.fr *

THÉÂTRE ET MOI

RE ET MOI Tragi-comédie, kung-fu et marionnettes

Pour sa 4^e édition, le festival « Théâtre Et Moi » présente à nouveau un panorama varié de la scène régionale, en 3 spectacles organisés au mois de mars. A savourer à l'unité ou sans compter.

ou sans compter. La pièce *Il nous faut arracher la joie aux jours qui filent* s'empare avec fraternité et humour du sujet sensible qu'est la maladie d'Alzheimer. Elle sera jouée le samedi 5 mars à 20h30, à l'espace Mendès-France, par la Cie du Détour, pour un public à partir de 14 ans (tarif entre 2 et 10€). *Il nous faut arracher la joie aux jours qui filent* est la dernière création de la Cie Esquimots, dont

La soirée du mardi 8 mars sera consacrée à *La Compétition* de la Cie Esquimots, dont la représentation, à 20h30 à l'espace Mendès-France, sera proposée au tarif unique de 5€. A découvrir à partir de 13 ans, la pièce, qui mêle théâtre et art martial, s'inspire des phénomènes d'emprise et de jeux en défi sur internet.

En dernière date, les marionnettes animées de la Cie Valkyrira nous mèneront de pair et de brisé dans un voyage poétique et émotionnel. Le spectacle sera présenté le vendredi 25 mars à 20h30 au Théâtre des Prairies.

Vieux enfants. A partir de 8 ans, vendredi 25 mars à 20h30 au Théâtre des Flâneries. Service culturel / Billetterie ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 à l'espace Léo-Ferré / 03 80 48 28 43 / culture@quetigny.fr ●

1/1130 à l'espace 2000



RENCONTRE...RIES

Une édition avec Cécile Gambini

La rencontre-dédicace du mardi 15 mars à 18h invitera à faire la connaissance et à s'intéresser de près au travail et au style tout en finesse de Cécile Gambini. L'artiste inspire déjà le concours de décoration de galets organisé jusqu'au 9 mars par la Bibliothèque (à par-

tir de 6 ans – règlement disponible sur place). Les heureux gagnants recevront leur prix à l'occasion de la rencontre ! Un atelier « L'Album de famille » sera animé par Cécile Gambini le mercredi 16 mars à 16h. En famille, à partir de 6 ans, elle vous guidera dans une réalisation à partir de photos de famille (sur inscription).

Renseignements auprès de la Bibliothèque sur place, au 03 80 46 29 29 ou bibliotheque@quetigny.fr ●



MUSIQUE DU MONDE

Travers'Or à Quetigny



A group of students in orange shirts are standing on a stage, possibly participating in a school event. In the foreground, the silhouettes of spectators are visible, some holding up phones to take pictures. The stage is made of light-colored wood.

de musique de Longvic, Perrigny-lès-Dijon, Chevigny-Saint-Sauveur, Saint-Apollinaire, Dijon, Quetigny, mais aussi Meursault etc. Ils mettront en musique un conte intitulé *Iréna*, samedi 2 avril à 20h à l'espace Mendès-France. Gratuit, sur réservation auprès de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse, et des Arts au 03 80 71 97 80. ●

La 7^e classe des Huches encore en suspens

La mobilisation a payé. L'Education nationale a, pour le moment, décidé de suspendre la fermeture de la septième classe à l'école élémentaire des Huches François-Mitterrand pour la rentrée prochaine.

Il a fallu agir vite. La bonne communication entre les parents d'élèves, les élus de la majorité et les enseignants a permis d'être efficace et réactif. Courrier, pétition, banderole, rassemblements devant l'école et le rectorat, vœu en conseil municipal ont permis d'afficher la détermination du collectif face à cette décision de fermeture incompréhensible et inacceptable. Cependant, la menace de fermeture subsiste et un comptage sera fait au mois de juin puis en septembre au vu des inscriptions.

De nombreux enseignements sont à tirer de cette situation : D'abord, les services de l'Education nationale obéissent à une

logique comptable qui les oblige à arbitrer des fermetures et des ouvertures en fonction des moyens disponibles, moyens en baisse bien entendu. C'est le principe du « déshabiller Pierre pour habiller Paul ». L'éducation n'est décidément pas la priorité de ce gouvernement.

Cette menace de fermeture confirme aussi les risques liés à l'évolution démographique de notre commune. Si rien n'était fait, ce sont des groupes scolaires entiers qui pourraient être menacés. Le projet cœur de ville qui prévoit au total près de 400 logements constitue bien un élément de réponse en permettant d'accueillir de nouvelles familles avec enfants et ainsi maintenir une dynamique indispensable à la vitalité de Quetigny.

Les élus de la majorité municipale

Se mobiliser pour renforcer le pouvoir d'achat des Quetignois

Fidèles à notre parole, nous sommes à vos côtés depuis le début du mandat. Cette proximité nous permet d'être à votre écoute. Le logement, l'emploi, la sécurité, la scolarité, l'environnement et le pouvoir d'achat sont vos priorités. Par conséquent, **ce sont aussi les nôtres**.

Depuis 2020, nous avons mené plusieurs actions avec succès. Nous sommes le « poil-à-gratter » d'une majorité qui vivotait confortablement. Surtout ne pas faire de bruit. Pas d'innovation. Pas de grands projets. Ce n'est pas notre conception de l'action publique qui doit se concentrer sur les préoccupations des citoyens.

Aujourd'hui, alors que tout augmente, l'essence, l'énergie et même les denrées alimentaires, **nous voulons contribuer à l'amélioration de votre pouvoir d'achat**.

Grâce à notre tribune « Qui veut perdre 1 million », nous avons déjà obtenu une subvention de 850 000€. Une subvention que le Maire

avait « oublié » de demander au conseil départemental. Pas nous. Malgré cette somme non prévue, la majorité a de nouveau augmenté la taxe foncière. Nous avons bien entendu voté contre. **Nous disons « augmentation du pouvoir d'achat ». La majorité répond « hausse des impôts » !**

Il y a un an, nous avons proposé au maire d'organiser un achat groupé d'énergie pour permettre aux Quetignois volontaires d'économiser jusqu'à 200€ par an sur leurs factures d'énergie. Silence géné de la majorité. Inaction. Projet enterré.

Mais vous ne pouvez plus attendre. **Alors nous allons repasser à l'action**. Si vous êtes intéressé, nous vous invitons à nous contacter à associationetiq21@gmail.com.

Sébastien Kencker. Le groupe ETIQ

Un projet tenu secret !

Les Quetignois.es ont découvert récemment dans le Bien Public le projet de construction d'une résidence séniors au 32 rue Ronde. Trois maisons tout à fait habitables, dont deux récentes, vont être détruites pour laisser la place à un immeuble de 125 logements, en bordure immédiate du nouveau quartier où 6 immeubles sont en construction, ce qui va encore ajouter au saccage de notre centre-ville.

Aucun débat n'a eu lieu en Conseil municipal ni avec les habitant.e.s. La majorité municipale, parfaitement au courant depuis plus de 6 mois, a laissé faire et accordé le permis de construire. Elle n'a pas cherché à exercer le droit de préemption de la commune.

Un tel projet n'était pourtant pas dans son programme ni signalé dans les sites-projets du PLUi du Grand Dijon. Il suffit donc qu'un promoteur privé démarre des propriétaires privés pour construire

n'importe quel immeuble, dans n'importe quel endroit sans que nous ayons notre mot à dire sur le type de construction, le nombre de logements, et le lieu de leur implantation. Pendant des années nous avons été submergés de « pub » sur le nouveau Cœur de ville. Mais pour ce projet, accepté en cachette, rien !

La population de notre ville vieillit. Il faut, nous en convenons, trouver des réponses pour le logement de nos ainés. S'il fallait construire 125 logements de plus, pourquoi la Majorité ne l'a-t-elle pas annoncé dans son programme et intégré dans le PLUi de l'agglomération ? Avec de telles pratiques qui en disent long sur la conception de la démocratie de cette majorité, les citoyens ne sont pas près de renouer avec la vie politique

Les élu-e-s de « Réinventons Quetigny »



**CCAS :
SERVICE SOCIAL
MUNICIPAL ET
PÔLE SENIORS**
03.80.48.41.20

Mail : social@quetigny.fr

Accueil :
du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h.
22, avenue du Château - Quetigny

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) constitue les dossiers d'aides légales et attribue des aides facultatives (aide alimentaire, bourse sport et culture, jardin familial, complément municipal d'insertion, aide coup de pouce...)

Téléphonez pour vous renseigner

Travailleur social (suivi social des 60 ans et +) :
il vous reçoit sur rendez-vous

POINT RELAIS EMPLOI
03.80.48.41.10

Mail : emploi@quetigny.fr

Accueil :
du lundi au vendredi de
9h à 12h et de 14h à 17h,
22, avenue du Château - Quetigny

L'accueil du point relais emploi est ouvert à tous, demandeurs d'emploi, personnes à la recherche d'informations, de formation, employeurs en recherche de salariés

Ce service municipal de proximité regroupe les partenaires de l'emploi et de l'insertion :

PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) uniquement sur prescription

Mission locale : Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire du lundi au vendredi sur rendez-vous

Plateforme mobilité Créativ' :
accompagnement à la mobilité des personnes en insertion professionnelle, le 2^e jeudi matin du mois

LE GUICHET UNIQUE DE L'EST DIJONNAIS

⌚ 03.80.48.41.00. E-mail : guichet-unique@quetigny.fr

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
22, avenue du Château - Quetigny

Il regroupe les institutions du social et de l'emploi, des équipements (borne CPAM, espace public numérique en libre accès) pour faciliter vos démarches.
Il propose également des permanences d'accès aux droits sur rendez-vous.

PERMANENCES D'ACCÈS AUX DROITS sur rendez-vous

CSF

(Confédération Syndicale des Familles)

Consommation Logement
chaque 1^{er} et 3^e jeudi du mois
de 9h30 à 11h30

CIDFF 21 (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

Permanences téléphoniques :
- lundi de 13h à 14h (Conventions collectives des assistants maternels).
- vendredi de 13h à 14h (Droits de la famille).
03 80 48 90 28.

Solidarité femmes

Sur rendez-vous au 03 80 67 17 89

Conciliateur de justice

Les mardis de 14h30 à 15h30
et les vendredis de 9h30 à 10h30
03 80 48 41 00

EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)

Soutien et conseils aux créateurs d'entreprise et d'association.
03 80 48 41 00

Consultation d'avocats

Chaque 1^{er} vendredi du mois
de 9h à 11h30.
03 80 48 41 00

ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Questions juridiques, financières et fiscales liées à votre logement
Permanence le 2^e mardi du mois
03 80 66 28 88

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Accueil téléphonique au 3646.
Mise à jour de carte Vitale possible
sur borne CPAM

LES SERVICES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL **03.80.63.27.20**

Accueil : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
22, avenue du Château - Quetigny

Espace Solidarités Côte-d'Or

Pour les familles avec enfants mineurs à charge et personnes de moins de 60 ans.
Des Assistantes sociales vous reçoivent tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Protection Maternelle Infantile (PMI)

Pour les femmes enceintes et celles ayant des enfants de moins de 6 ans.
Consultation médicale chaque jeudi après-midi

Consultation Puéricultrice

Chaque mardi de 14h à 16h30

Aide sociale à l'enfance (ADE)

LE SERVICE SOCIAL DIJON-METROPOLE **03 80 48 41 00**

Réseau point d'accès aux droits si vous n'avez pas de suivi social depuis au moins 12 mois et vous ne percevez pas les prestations suivantes : RSA, APA, PMI, ASE.

Un travailleur social et un agent administratif vous reçoivent pour vous aider dans l'accès à vos droits.

ANTENNE DE GESTION DE LA CAF

Accueil téléphonique pour tous les allocataires de 9h à 16h30.

⌚ **3230**

Espace public numérique :
libre-service pour vos démarches
CAF à Château Services : attestation, suivi du dossier et des paiements

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE...



Isabelle Pasteur

1^{ère} Adjointe déléguée aux finances, à la relation avec les entreprises et à la tranquillité publique
Conseillère métropolitaine.



Moulay Jellal

2^e Adjoint délégué à l'action éducative et au Jumelage-Coopération.



Catherine Gozzi

3^e Adjointe, déléguée à la solidarité, l'emploi, la formation, au logement et aux âges de la vie
Conseillère métropolitaine.



Philippe Schmitt

4^e Adjoint délégué au patrimoine, aux projets urbains, au développement soutenable, à la transition écologique et à l'économie sociale et solidaire
Conseiller métropolitain.



Sandrine Mutin

5^e Adjointe déléguée à l'action culturelle.



Mario Luchin

6^e Adjoint délégué à l'accessibilité et à la prévention des risques, au handicap, aux circulations douces et pistes cyclables, à la politique de la ville ainsi qu'aux cérémonies patriotiques.



Patricia Bonneau

7^e Adjointe déléguée à la vie associative et à l'initiative citoyenne.



Valentin Gnahourou

8^e Adjoint délégué aux sports.



Sophie Pannetier

Conseillère municipale déléguée à l'information, à la démocratie participative, aux droits des femmes, à l'égalité et à la diversité.

Les habitants ont la possibilité de rencontrer un adjoint au Maire de permanence **chaque samedi à la Mairie de 10h30 à 12h.**

Si vous avez un problème particulier, si vous souhaitez évoquer certains sujets, vous avez la possibilité de dialoguer avec un élu sans rendez-vous. Si vous désirez une réponse précise à une question technique, il est souhaitable d'écrire préalablement afin d'expliquer exactement la question ou le problème que vous soulevez.

Mairie de Quetigny
Permanence des Adjoints
Place Théodore-Monod
21800 Quetigny

MEDECINS DE GARDE

Pour contacter un médecin de garde, appeler votre médecin qui vous orientera vers le service de garde en soirée et pour le week-end.

N'OUBLIEZ PAS :
LE MEDECIN DE PREMIER SECOURS EST VOTRE MEDECIN GENERALISTE OU UN GENERALISTE DE GARDE. LE 15 EST RESERVE AUX URGENCES VITALES.

Elections 2022

COMMENT VOTER ?



Les élections présidentielles sont prévues les dimanches 10 et 24 avril 2022. Pour voter, il sera nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales. Ce qui est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour ces prochaines élections, il sera donc possible de s'inscrire jusqu'au 2 mars en ligne (sur www.service-public.fr) et jusqu'au 4 mars 2022 en Mairie, place Théodore-Monod. Ce site permet également de vérifier son inscription. Et pour savoir dans quel bureau de vote se rendre, un téléservice est à disposition sur www.quetigny.fr.

Procuration facilitée

Le mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune. Depuis le 1^{er} janvier 2022, un électeur inscrit sur les listes électorales d'une commune pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune. Le mandataire devra se rendre dans le bureau de vote du mandant. Renseignements auprès du service Accueil - Etat-civil de la Mairie, au 03 80 48 28 30.

NOUVELLE PERMANENCE MOBILITÉ



La plateforme mobilité Crétiv' accueille depuis ce mois de février les personnes souhaitant un accompagnement à la mobilité dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle. Il est possible de s'y rendre chaque 2^e jeudi matin du mois (10 mars, 14 avril...), à Château-services (22 avenue du Château). Elle vient enrichir les dispositifs du Point Relais Emploi (page 17) pour l'accompagnement des demandeurs, en visant une mobilité durable et autonome grâce à des actions personnalisées (bilan de compétences mobilité, aide aux démarches, accompagnement parcours code/permis, réassurance à la conduite et à la sécurité routière, échanges collectifs...). Renseignements au 03 80 48 41 10.

ENQUÊTE STATISTIQUE EN COURS

Quetigny est concernée par une enquête statistique de l'INSEE jusqu'à mi-avril. Sont étudiées les Ressources et Conditions de Vie de ménages tirés au sort. Ceux déjà rencontrés les années précédentes le sont à nouveau pour assurer une comparaison dans le temps. Chaque foyer est prévenu en amont par une lettre-avis de l'INSEE et les enquêteurs sont dotés d'une carte professionnelle. Merci à chaque foyer quetignois enquêté, permettant d'assurer des résultats les plus représentatifs possibles de la diversité des caractéristiques de la population. Informations complémentaires : <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>



HORAIRES DÉCHETTERIE

Bld de la Croix Saint-Martin
03.80.71.03.13.

Horaires d'hiver
du 1^{er} novembre au 30 avril
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h.
Le dimanche de 9h à 12h.



La déchetterie est ouverte 7 jours sur 7. (sauf le 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) Elle est réservée aux particuliers. **Son accès est gratuit.** Un agent vous accueille, contrôle les apports et vous oriente sur le site.

A la déchetterie, JE DÉPOSE :
déchets verts, papiers cartons pliés, verre d'emballage (bouteilles, pots, bocaux), ferraille, textiles, bois, plastique, déchets d'équipements électriques et électroniques, ampoules basse consommation, huile moteur, filtre à huile, déchets diffus spécifiques (acides, solvants, vernis...), huiles de friture, huiles de vidange, batteries de véhicule léger, incinérables tout venant, gravats / inertes, plaques de plâtre

Mais JE NE DÉPOSE PAS :
ordures ménagères, déchets d'activités industrielles, artisanales et commerciales, déchets putrescibles (sauf déchets verts), amiante, déchets explosifs et radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets anatomiques et infectieux, médicaments.

A votre service contact Mairie

HOTEL DE VILLE

Place Théodore-Monod
21800 Quetigny

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

03.80.48.28.30

Fax : 03.80.48.28.31

Courriel : mairie@quetigny.fr

Accueil de Loisirs des Huches Activités périscolaires

Accueil secrétariat les lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h et de 15h à 17h30, le mercredi de 9h à 11h et de 16h30 à 18h et le jeudi de 15h à 17h30. (fermé le jeudi matin).

03.80.46.24.52

Bibliothèque Municipale

Mardi : 12h-14h et 16h-18h30

Mercredi : 10h-12h et 14h-19h

Jeudi et vendredi : 16h-18h30

Samedi : 10h-16h30

03.80.46.29.29

Château Services

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

03.80.48.41.00

Centre de Facturation Unique

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (mardi jusqu'à 16h30).

03.80.48.28.63

Multi accueil petite enfance

2 mois et ½ à 4 ans

Accueils réguliers ou occasionnels : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

8, rue de l'Espace

03.80.46.24.47

Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts

Espace Léo-Ferré

47 bis rue des Vergers

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15.

03.80.71.97.80.

Service Enfance et Jeunesse

Espace Pierre-Desproges

3, rue de l'Espace à Quetigny

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Le samedi de 14h à 17h.

03.80.46.24.52

Point relais Emploi

Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

03.80.48.41.10

Police Municipale

Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

03.80.48.28.40

Relais Petite Enfance

Du lundi au vendredi sur rendez-vous
Permanence le jeudi de 14h à 18h30

8, rue de l'Espace

03.80.46.70.76

Service Culturel

Espace Léo-Ferré

47 bis rue des Vergers

Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

03.80.48.28.43

Service Sports Vie associative

Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

03.80.48.28.50

Service Social

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

03.80.48.41.20

Services Techniques

Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

03.80.48.28.60

URGENCES

SAMU: 15

Pompiers: 18

Police: 17

Gendarmerie de Quetigny

1 Allée des Jardins, bureaux ouverts du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h

03.80.46.33.36

(permanences téléphoniques 24/24)

SOS 21 Visites et urgences médicales

03.80.78.68.68.

BIEN VIEILLIR CHEZ SOI

2 animations proposées

1

A PETITS PAS

Représentation théâtrale
autour de la prévention
des chutes à domicile

2

Visite de L'Appart'

Des solutions concrètes et
des astuces pour adapter
votre logement
et rester chez soi
le plus longtemps possible

Vendredi 11 mars 2022 à 14h30

Salle Mendès-France
8, rue des Vergers . Quetigny

Ouverture des portes à 14h

Inscriptions et renseignements
jusqu'au 8 mars 2022 :

03 81 81 23 33 ou **m.chenu@soliha.fr**

ENTRÉE GRATUITE
sur réservation dans la limite
des places disponibles

Jeudi 17 et

vendredi 18 mars 2022

Salle de la Fontaine-aux-Jardins
49, rue des Vergers . Quetigny

Inscriptions et renseignements
jusqu'au 15 mars 2022 :

03 81 81 23 33

ou **m.chenu@soliha.fr**

Visite d'1h30 par petits
groupes de 8 personnes

Manifestation dans le respect des gestes barrières.

Le pass sanitaire sera demandé selon la réglementation en vigueur.

« Actions réalisées avec le financement de la Conférence des Financeurs de la Côte-d'Or »



quetigny.fr